

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2017-03-11 du 16 mars 2017 portant nomination d'un membre du conseil scientifique**

NOR : AFSX1730150X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006, modifié par le décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009, relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le règlement intérieur du comité national modifié, et notamment son article 8 ;

Vu la délibération n° 2013-05-06 du 29 mai 2013 portant modification du règlement intérieur du comité national ;

Vu la délibération n° 2013-12-13 du 11 décembre 2013 portant modification du règlement intérieur du comité national ;

Vu la délibération n° 2015-10-07 du 15 octobre 2015 portant modification du règlement intérieur du comité national ;

Vu le parrainage des membres du comité national ;

Vu la lettre de candidature de M. Pierre BLANC, en date du 26 janvier 2017 ;

Sur proposition du président ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. M. Pierre BLANC est nommé membre du conseil scientifique du FIPHFP.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du fonds et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2017-03-11 du 16 mars 2017 portant nomination d'un membre du conseil scientifique

Nombre de présents au moment de la délibération : 18

Votants : 20 (dont 2 pouvoirs).

Abstentions : 2.

Nombre de voix « Pour » : 18.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 16 mars 2017.

*Le président,*  
D. PERRIOT

*Le directeur,*  
M. DESJARDINS